

RAPPORT N° 94/6-41
au Conseil Municipal

OBJET

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE RENFORCEMENT
DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU DE BELLEPIERRE
COUDERC / CORINDONS (2EME TRANCHE)**

La zone de Bellepierre située entre les côtes 378 et 268 m, connaît une forte évolution de la demande en eau potable, notamment sur le site de "Corindons" ou 78 L.L.S. sont en cours de construction dans le cadre d'une opération de R.H.I.

Le réseau d'eau potable étant à saturation, il est indispensable de poursuivre le renforcement du réseau de distribution pour lequel une première tranche de travaux est en cours d'exécution.

La deuxième tranche de travaux, objet du présent Rapport, consiste en la pose de canalisations en fonte de diamètre 250, 200 et 150 mm sur 760 ml environ entre l'Allée des Topazes et la voirie des LLS CORINDONS.

L'itinéraire projetée de la canalisation emprunte :

- l'Allée des Tourmalines ;
- l'emprise des parcelles référencées BW 169 et BW 170 au Cadastre.

Le coût de ces travaux est estimé à 900 000 F.

Cette opération figure au Contrat de Développement 1993 et bénéficie à ce titre d'une subvention de 45 %. Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe de l'Eau de 1994 D 000 000 231 03001 03AEP.

Je vous demande donc :

- d'approuver ce projet ;
- de m'autoriser :

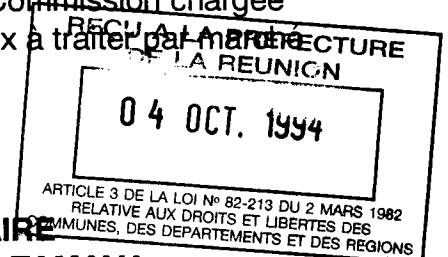
* à lancer l'appel d'offres

* et à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis, ou en cas de résultats infructueux à traiter par un marché négocié.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 94/6-41
du Conseil Municipal
en séance du samedi 24 septembre 1994

OBJET

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE RENFORCEMENT
DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU DE BELLEPIERRE
COUDERC / CORINDONS (2EME TRANCHE)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 94/6-41 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur René LAI-HONG-TING, 7ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions, Travaux/Appel d'Offres et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1 :

Approuve le projet de renforcement du réseau de distribution d'eau potable COUDERC / CORINDONS (2ème tranche), à Bellepierre (coût des travaux estimé à 900 000 F).

ARTICLE 2 :

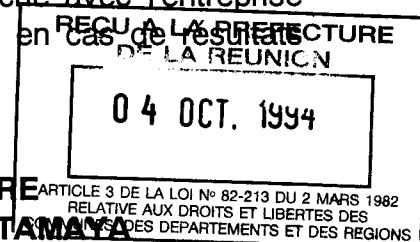
Autorise le Maire à lancer l'appel d'offres et à passer un marché avec l'entreprise retenue par la commission chargée de l'ouverture des plis, ou en cas de résultats infructueux, à traiter par marché négocié.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint-Denis le, 30 SEP. 1994



LE MAIRE
Michel TAMAYA



RENFORCEMENT DU RESEAU

A.E.P. DE BELLEPIERRE

COUDERC / CORINDONS

- 2EME TRANCHE -

PLAN DE SITUATION

Echelle 1/5000

